

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 22 MARS 1945

PRIÈRES.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapports de la Commission du service civil reclassifiant certaines positions dans le personnel de la Chambre des communes, et approuvant la nomination d'une secrétaire de haut fonctionnaire à la bibliothèque du Parlement, comme suit:

Le 8 janvier 1945.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

La Commission du service civil, à la demande du Greffier de la Chambre des communes, et en conformité de l'article 61 de la Loi du service civil, désire respectueusement soumettre à l'examen bienveillant de la Chambre et à son approbation, les changements suivants de rémunération:

Conformément à l'article 12 de la Loi du service civil, la Commission du service civil recommande l'approbation des changements suivants, à compter du 1er octobre 1944:

Sergent du service de sûreté

Que la rémunération de cette classe, qui est actuellement:

Par année: \$1,740, \$1,800, \$1,860, \$1,920

Allocation: L'uniforme

soit modifiée de la façon suivante:

Par année: \$1,800, \$1,920, \$2,040, \$2,100

Allocation: L'uniforme

Chef adjoint du service de sûreté

Que la rémunération de cette classe, qui est actuellement:

Par année: \$1,800, \$1,920, \$2,040

Allocation: L'uniforme

soit modifiée de la façon suivante:

Par année: \$1,800, \$1,920, \$2,040, \$2,100

Allocation: L'uniforme